

**Formation en alternance
Formation à distance
VAE**

**Chargé de projet
d'insertion professionnelle
des travailleurs en situation d'handicaps**

NIVEAU II

(JO 12.05.2011 - code NSF 332p)

L'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation d'handicaps a émergé comme l'un des axes centraux d'application de la Loi de 1975, complétée par la Loi de 1987 et de 2005. Cette dernière établit un dispositif favorisant les conditions d'insertion en milieu ordinaire de travail des personnes en situation d'handicaps. La formation de chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicaps (D.P.I.T.S.H.) a pour but de permettre, via une démarche prenant appui sur l'analyse des pratiques professionnelles et sur la méthodologie de recherche-action, de **développer une fonction de médiation entre les personnes en situation d'handicaps et le milieu ordinaire de travail**. Les professionnels ainsi formés pourront prendre en charge la conception, la gestion, la mise en oeuvre et le suivi d'actions spécifiques pour l'accompagnement à l'emploi des travailleurs en situation d'handicaps.

Objectifs de la formation

La formation s'organise autour de deux axes centraux : **Méthodologie de projet et accompagnement des personnes en situation d'handicaps** et **Entreprise, insertion professionnelle et maintien dans l'emploi**. Elle contribue à développer une fonction de médiation qui se définit par la capacité à mettre en relation deux logiques, l'une visant la production et l'autre visant l'insertion.

L'objectif de la formation est de permettre aux professionnels accueillis :

- ▶ de faire reconnaître leur rôle de médiateur,
- ▶ de développer leurs compétences,
- ▶ de se doter d'outils méthodologiques d'intervention permettant de susciter et favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicaps en milieu ordinaire de travail.

Dans ce sens, la formation vise à :

- ▶ identifier la nature des freins à l'insertion des personnes en situation d'handicaps en milieu ordinaire,
- ▶ repérer l'ensemble des professionnels impliqués dans l'insertion, leurs spécificités et leurs outils,
- ▶ définir des conditions d'insertion, de maintien dans l'emploi et de collaboration afin d'établir un cadre de travail pertinent.

Publics

Toute personne susceptible d'accompagner directement ou indirectement l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes en situation d'handicaps :

- ▶ Chargés de maintien ou insertion Cap Emploi, Union patronale, AGEFIPH
- ▶ Personnels des Maisons Départementales des Personnes Handicapées –MDPH–
- ▶ Personnels et cadres techniques de l'entreprise et de la fonction publique
- ▶ Gestionnaires des ressources humaines
- ▶ Représentants du personnel aux comités d'entreprises, C.H.S.C.T. et syndicats
- ▶ Travailleurs sociaux concernés par l'insertion, le suivi des tutelles, le placement en entreprise
- ▶ Service emploi-formation : ANPE, GRETA, AFPA...
- ▶ Personnels des entreprises de travail adapté, des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail –ESAT–, des Instituts Médico-Educatifs –IME–, des Centres de Reconversion Professionnelle –CRP–...

Une formation pluridisciplinaire

La recherche-action consiste à interroger la pratique professionnelle ou militante, à l'aide des outils théoriques et méthodologiques des sciences sociales. Le dispositif vise à produire chez les acteurs de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences.

Des séminaires ont lieu autour des thèmes suivants :

► **Handicap et insertion**

L'insertion (définition des projets, pédagogie, moyens), les dispositifs législatifs et réglementaires sur le handicap, l'insertion en France et dans l'Union Européenne, les classifications des handicaps et leurs usages, les représentations sociales du handicap...

► **Entreprise et intégration**

L'employabilité, l'adaptation des emplois, l'accessibilité, le maintien dans l'emploi, l'entreprise et les relations au travail, la fonction de médiation et le contexte de l'emploi...

► **Fonction de chargé de projet**

La formation vise le développement des capacités à concevoir les différentes étapes de la mise en place d'un projet (du diagnostic à l'évaluation).

► **Recherche-action en sciences sociales**

La recherche-action permet d'approfondir une question professionnelle dans une perspective de distanciation et de transformation des pratiques.

Durée de la formation

La formation est répartie sur deux années (700 heures) :

- 400 heures de théorie et de méthodologie en alternance ou à distance
- 300 heures de travaux personnels d'élaboration de projet et de réalisation de recherche appliquée

Organisation de la formation

- **En alternance** : 10 regroupements de 3 jours par mois chaque année, au Collège Coopératif en Bretagne sur le Campus de la Harpe de l'Université Rennes 2.
- **A distance** : des modules de formation en ligne par le biais d'une plate-forme de télé-formation. Ces temps de formation à distance s'organisent autour de regroupements semestriels (5 jours) en centre de formation (20 jours au total).
Un tutorat renforcé : tout au long de la formation, les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé.
- **VAE** : accompagnement personnalisé.

Conditions d'admission

- Trois années minimum d'expérience dans le domaine de l'entreprise, du handicap ou de l'insertion
- Examen du dossier de candidature par le responsable de la formation
- Entretien de motivation
- Examen des dossiers de candidature et acceptation par le Conseil Technique et Pédagogique –CTP– du diplôme

Coût de la formation

3380 euros par an, soit 6760 euros pour l'ensemble de la formation (tarifs 2014), non compris les frais d'inscription à l'établissement Collège Coopératif en Bretagne (280 euros par an).

Financement de la formation

La formation de chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicaps peut relever de différents types de prise en charge, en fonction de votre statut (salarié ou non salarié) et de votre employeur. Plusieurs situations peuvent se présenter à vous :

- ▶ La formation peut être prise en compte dans le plan de formation de votre entreprise.
- ▶ Vous souhaitez bénéficier de cette formation dans le cadre d'un congé individuel de formation. Vous devez dans ce cas :
 - prendre contact avec le Fonds d'Assurance Formation auquel cotise votre employeur afin de retirer un dossier de demande de prise en charge,
 - puis demander l'accord à votre employeur.
- ▶ Si vous êtes demandeur d'emploi ou en situation d'handicaps, vous pouvez solliciter le Conseil Régional pour obtenir un chèque-formation.
- ▶ Pour les salariés en CDI, la formation de chargé de projets d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicaps est accessible au titre des périodes de professionnalisation. Se renseigner auprès du service DRH ou des institutions représentatives du personnel de votre entreprise.
- ▶ Si vous éprouvez des difficultés pour financer votre formation, vous pouvez solliciter le fonds social du CCB pour une aide partielle.

Renseignements sur le financement : sandrine.clerget@univ-rennes2.fr ou 02.99.14.14.43.

Renseignements et inscriptions



Collège Coopératif en Bretagne

Campus La Harpe Rennes 2

Avenue Charles Tillon

CS 24414

35044 RENNES cedex

Tél. 02 99 14 14 41

<http://www.ccb-formation.fr>

ccb@uhb.fr